



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2024M005 : FOURNITURE DE CARBURANTS, D'ADDITIF, DE LUBRIFIANTS ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES ET ENGIN DE LA DOMITIENNE - LOT N°4 : FOURNITURE DE FLUIDES CONSOMMABLES, HUILES MOTEUR, HUILES HYDRAULIQUES, HUILES DE TRANSMISSION, ET GRAISSES

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

Considérant que, par la délibération n° 23.107.1 du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a autorisé le Président a signé le marché n° 2024M005 - Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de La Domitienne - Lot n°4 : fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses, passé selon la procédure de l'appel d'offres ;

Considérant que ledit marché a été conclu avec l'entreprise SAS YORK, et notifié à cette dernière le 7 mars 2024, pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT, sur une période d'un an, reconductible tacitement trois fois ;

Considérant que la ligne du BPU « 4-B : Graisse multifonction KP220/ISO-L-XBCEB2 YORK GR 550 (fût 180 kg) » dont le prix est de 5.50 € / kg » est livrée en fût de 180 kg ;

Considérant que ce contenant, trop volumineux, n'est pas adapté aux usages de l'atelier, qu'il convient par conséquent d'ajouter une ligne du même produit (YORK GR 550), mais dans un contenant plus petit, c'est à dire un tonnelet de 52 kg, au tarif de de 7,93 € HT /kg ;

Considérant que cette modification, non substantielle, est autorisée par l'article R2194-7 du Code de la commande publique ;

Considérant enfin que cet avenant n° 1 n'aura pas d'incidence financière ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au marché n°2024M005 - Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de La Domitienne - Lot n°4 : fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses ci-annexé à conclure avec la SAS YORK.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

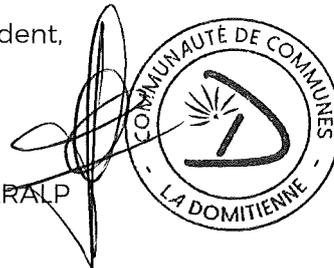
V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 20 JUIN 2024

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le 28 JUIN 2024

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 28 JUIN 2024

Décision présentée au Conseil communautaire du